

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS681

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à ces ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, supprimer le mot :

« incriminés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.